



Est on prioritaire sur un poste dans son entreprise?

Par **Titus34567**, le **07/04/2014 à 16:50**

Bonjour,

Je souhaitais savoir si un salarié d'une entreprise est prioritaire à l'embauche sur un poste à pourvoir dans cette même entreprise?

Pour précision, mon chef est parti, je suis actuellement au niveau hiérarchique juste en dessous, et j'ai postulé pour le remplacer.

Mais je me suis vu donner une réponse négative, en raison d'un manque d'expérience.

Un nouveau chef a été embauché, mais il est parti au bout d'une semaine.

De plus, c'est moi qui assume le travail dans l'attente de ce remplacement.

Puis candidater de nouveau et peut on refuser ma candidature une nouvelle fois?

Merci beaucoup pour votre aide!!

Par **janus2fr**, le **07/04/2014 à 16:54**

Bonjour,

Légalement, il n'y a aucune priorité à la promotion interne face au recrutement extérieur. C'est l'employeur qui choisit.

Par **P.M.**, le **07/04/2014 à 19:16**

Bonjour,

Il conviendrait toutefois de se référer à la Convention Collective applicable si elle comporte des dispositions sur ce point mais vous ne pourriez effectivement pas obliger l'employeur de faire abstraction de tout critère de sélection...

D'autre part, vous pourriez éventuellement revendiquer une augmentation de salaire le temps de cette période ou vous assumez l'intérim sur ce poste...

Par **Titus34567**, le **08/04/2014** à **10:26**

Merci beaucoup pour ces éléments de réponse!